



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU SAMEDI 29 AVRIL 2023**

**Affaire n° 37-20230429**

**Mise à disposition de personnel pour la sécurité incendie  
et le secours aux personnes lors des manifestations  
organisées par la commune du Tampon**

### NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

2 mai 2023

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25*

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-neuf avril à neuf heures cinquante-huit, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

### Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Gilberte Lauret-Payet, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Serge Técher, Martine Corré, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Gilles Henriot

### Date de convocation

le 21 avril 2023

### Étaient représentés :

Bernard Picardo par Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon par Marie Hélène Genna-Payet, Marie-Lise Blas par Jean-Pierre Georger, Jack Gence par Mansour Zarif, Albert Gastrin par Catherine Turpin, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Patricia Lossy par Augustine Romano, Noëline Domitile par Mimose Dijoux-Rivière, Régine Blard par Jacquet Hoarau, Doris Técher par Sylvie Leichnig, Allan Amony par Charles Emile Gonthier, Nathalie Bassire par Gilles Fontaine, Monique Bénard par Gilles Henriot

### Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 33
- représentés : 13
- absents : 3

### Étaient absents :

Nadège Schneeberger, Jean-Yves Félix, Nathalie Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 37-20230429**

**Mise à disposition de personnel pour la sécurité incendie et le secours aux personnes lors des manifestations organisées par la commune du Tampon**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la décision de la Commission d'Appel d'Offres prise le 30 mars 2023,

**Vu** le rapport n° 37-20230429 présenté au Conseil Municipal du 29 avril 2023,

**Considérant** qu'un appel d'offres ouvert a été lancé le 10 février 2023 pour la mise à disposition de personnels pour la sécurité incendie et le secours à personnes lors de manifestations de la commune du Tampon,

**Considérant** les prestations prendront la forme d'accords-cadres mono-attributaires à bons de commande, conclus pour une durée d'un an à compter de leur notification et reconductibles tacitement par période annuelle dans la limite de trois années supplémentaires,

**Considérant** qu'en égard au montant des prestations, la consultation a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP), au journal officiel de l'Union Européenne (JOUE) et localement au Journal de La Réunion (JIR),

**Considérant** que les besoins se décomposent en deux lots comme suit :

- **Lot 01** : Équipes de sécurité incendie pour les manifestations d'envergure telles que Florilèges et Miel vert
- **Lot 02** : Équipes de secours à personnes

**Le Conseil Municipal,**

**Réuni le samedi 29 avril 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

**Approuvé à l'unanimité**

**Article 1** La passation des accords-cadres à bons de commande pour la pour la mise à disposition de personnels pour la sécurité incendie et le secours à personnes lors de manifestations de la commune du Tampon, comme suit :

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Montant maximum annuel HT</b>
<b>1</b>	<b>Équipes de sécurité incendie pour les manifestations d'envergure telles que Florilèges et Miel vert</b>	<b>ERP Réunion</b>	<b>30 000 € HT (trente mille euros euros hors taxes)</b>
<b>2</b>	<b>Équipes de secours à personnes</b>	<b>ERP Réunion</b>	<b>170 000,00 € HT (cent soixante dix mille euros hors taxes)</b>

**Article 2** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,**

**Secrétaire de séance,**

**Par délégation de fonction,**